

Accueil des réfugiés ukrainiens

Bienvenue à l'école en France

Aller à l'école est un droit pour tous les enfants français et étrangers qui vivent en France. L'école publique est gratuite et l'instruction est obligatoire pour les filles et les garçons âgés de 3 à 16 ans.

Votre enfant pourra donc être accueilli à l'école dès votre arrivée sur le territoire français.

Comment inscrire votre enfant à l'École

Age de mon enfant	Quelle école	Où aller pour l'inscription
3 ans- 6 ans	École maternelle	Se rendre à la mairie de la ville de résidence pour les formalités d'inscription.
6 ans – 11 ans	École élémentaire	La mairie vous indiquera l'école de secteur, pour prise de Rendez-vous avec le directeur ou la directrice de l'école à qui vous remettrez le formulaire d'inscription donné par la mairie.
11 ans – 15 ans	Collège	Prendre un rendez-vous au Centre d'information et d'Orientation (CIO) le plus proche de votre domicile. Vous serez accueilli par un ou une psychologue de l'Éducation nationale.
15 ans et plus	Lycée	<p>Si vous êtes en possession de bulletins scolaires ou d'attestation d'inscription dans un établissement scolaire, pensez à les apporter.</p> <p>Grenoble : CIO Olympique : 58, avenue Marcelin Berthelot - Tél : 04 76 25 22 80</p> <p>Saint Martin d'Hères : CIO Belledonne 27, avenue Benoit Frachon - Tél : 04 76 00 76 01</p> <p>Voiron : CIO 765, route du Guillon 38500 Coublevie - Tél : 04 76 05 30 63</p> <p>Bourgoin-Jallieu : CIO - Immeuble le Médicis 17, avenue d'Italie - Tél : 04 74 93 47 17</p> <p>Vienne : CIO 6, rue des Célestes -Tél 04 56 52 77 87</p>

Si vous êtes en possession des documents suivants, pensez à les apporter pour l'inscription :

- Extrait d'acte de naissance
- Livret de famille
- Pièces d'identité parents et enfants
- Justificatif de domicile en France (ou attestation d'hébergement)
- Carnet de santé

Les systèmes scolaires français et ukrainien				
	UKRAINE		FRANCE	
âge	classe	niveau	classe	niveau
3/4			Petite section	ÉCOLE MATERNELLE
4/5			Moyenne section	
5/6			Grande section	
6/7	1	PRIMAIRE (niveau I)	CP	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
7/8	2		CE1	
8/9	3		CE2	
9/10	4		CM1	
10/11	5		CM2	
11/12	6	SECONDAIRE (niveau II)	6 ^{ème}	COLLÈGE
12/13	7		5 ^{ème}	
13/14	8		4 ^{ème}	
14/15	9		3 ^{ème}	
15/16	10			
16/17	11	SECONDAIRE SUPERIEUR (niveau III)	1 ^{ère}	LYCÉE
17/18	12		Terminale	

Pour les informations complémentaires relatives à l'accueil et à la scolarisation des enfants déplacés ukrainiens, vous pouvez consulter le site du CASNAV de l'académie de Grenoble :

<https://casnav.web.ac-grenoble.fr/articles-mis-en-avant/prise-en-charge-des-eleves-ukrainiens-nouvellement-arrives-en-france>